



Bras

Bras, le 23 Décembre 2025,

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2025-302
Portant réglementation de la circulation ; Annule et remplace le N°2025-276.

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de police de la circulation formulée le 19 Décembre 2025, par la société SOLUTIONS 30 SUD EST, représentée par Monsieur Mohamed KARROUCHI, domiciliée 2229 Route des Crêtes- Site Arcole- Espace Bcoworker à 06560 VALBONNE, pour son entreprise et pour l'entreprise sous-traitante FPTP Frédéric POTIER à Auribeau Sur Siagnes 06810.

VU l'arrêté du Maire n°2025-242 portant autorisation de réaliser des travaux sur le réseau VAR tHD sur la RD 24 au niveau du parking dit du « Monument aux Morts », en date du 14 Octobre 2025.

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation pour des travaux de pose de chambre avec création de réseaux pour le compte de la société ORANGE sis Route Départementale n°34 en direction de Barjols, au niveau de l'entrée du parking où est situé le Monument aux Morts qui a mandaté la société SOLUTIONS 30 domiciliée 2229 Route des Crêtes à 06560 VALBONNE et son sous-traitant pour la réalisation ~~desdits travaux~~

Article 6 : Monsieur le Maire de la commune de BRAS ainsi que les agents de la Police Municipale de BRAS ; sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société SOLUTION 30
- La société FPTP FREDERIC POTIER
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la commune de BRAS
- La Police Municipale de BRAS
- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin-la -Sainte-Baume
- La Direction Départementale de l'Équipement.

Le Maire,
Franck PERO

